



# Conditions de travail du personnel de nettoyage : université ou sous-traitant, qui est responsable?



**Le sous-traitant « Derichebourg » a décidé de partir: il fonctionnait à perte. L'université va choisir une nouvelle entreprise. Si elle n'accepte pas d'y consacrer plus de moyens, c'est sur les conditions de travail que se feront les économies.**

Chaque changement d'entreprise est un traumatisme pour les femmes de ménage. C'est une nouvelle bataille pour faire respecter leurs droits face à des employeurs d'un secteur implacable, déterminés à réduire les effectifs et les coûts. La réorganisation des postes, l'augmentation de la charge de travail, le changement des représentants syndicaux pèsent sur des femmes fatiguées par un travail difficile.

Pour ce nouveau marché, nous demandons à l'université de refuser les entreprises dont les offres seraient insuffisantes. Nous estimons que ce seuil devrait être au moins 20% supérieur (15% + inflation) au prix du marché précédent, résilié par Derichebourg.

**L'exemple de Paris-8:** En mai 2008 une entreprise à peine arrivée, a voulu licencier. Après trois jours de grève très active, le président a du résilier en urgence le contrat.

## Quelques chiffres

### marché actuel:

environ 1,3 million €

**effectifs:** Villetaneuse 37, Bobigny 23, Saint-Denis 5 (+ encadrement)

### horaires de travail:

6h00-9h00 et 17h-20h

**salaires:** env. 920€ pour 130h par mois (temps partiel subi)

### ancienneté:

ancienneté importante, jusqu'à 30 ans, pour beaucoup.

chiffres pouvant varier selon les cas individuels

## Le Marché : comment ça marche ?

*Comment l'université fait des économies sur le dos des femmes de ménage.*

1. L'université sous-traite le nettoyage à des entreprises, par un appel d'offres concurrentiel.
2. Les entreprises font des offres en dessous de leur prix de revient pour obtenir le marché.
3. L'université accepte des offres à prix très bas.
4. Une fois le marché obtenu, l'entreprise fait des économies pour rentrer dans ses frais : réduction du personnel, augmentation des charges de travail, économies sur les produits et les conditions de travail...

Ce mécanisme est tellement courant qu'il est ouvertement assumé par les responsables des entreprises.

L'université nous a affirmé qu'elle connaissait bien ces pratiques. En acceptant des offres inférieures au prix de revient elle devient responsable des conditions des travail qui en résultent.

## Historique

**Avant 2005-** Entreprises: Arcade, Penaille, Challencin ...

**2006** Entreprise : TFN / La Maintenance de Paris  
Suppression de postes, encadrement agressif, humiliations, harcèlement intense.

Mobilisation très importante aboutissant au non-renouvellement du contrat de TFN et à la rédaction d'un cahier des charges plus contraignant.

**2007,2008** - Entreprise : Penaille/Derichebourg

Mobilisation dès son arrivée pour empêcher les suppressions de postes et pour changer les contrats de travail abusifs.

Nette amélioration des conditions de travail.

Ne pouvant pas faire des économies sur les conditions de travail, Derichebourg met fin au contrat: ils perdaient de l'argent.

**mars 2009** - L'université doit choisir une nouvelle entreprise.